

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 février 2009

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents
Secrétaire de séance : PELLETIER Patricia

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Le Maire présente les vœux reçus : Gilbert BARBIER, Jean RAQUIN, Marie Guitte DUFAY, Marie-Christine DALLOZ entre autres.

Courrier électronique de Monsieur PIARD Gérard concernant la facturation « eau-assainissement », transmise à la commission et tenue à la disposition des autres conseillers.

Lettre de la SOCOTEC précisant les dates d'obligation pour l'accès des personnes handicapées.

BUDGET

Réunion du Conseil Municipal du 26 mars sera spécialement consacrée au prochain budget, avec vote des 4 taxes. Le premier versement trimestriel de 1174€ au titre de la dotation forfaitaire des communes a été effectué.

Quelques dépenses significatives en électricité : par semestre l'éclairage public coûte à la commune 353.76€TTC, le pompage 229.54€TTC, la pose d'une lampe ballon mercure 125W 31.69€TTC. Le service départemental d'incendie coûte à la commune 1813.50€TTC par an soit 46.50€ par habitant. La participation des communes représente 58% du coût total, le Conseil Général participe à hauteur des 42% restant.

Un reversement de l'assurance pour 46.22€. Une délibération est nécessaire pour l'encaissement de ce chèque.

VENTE DE BOIS

La vente par adjudication du 17 février a eu lieu à Champagnole. La commune a vendu à la Scierie Martine 30 m3 de chablis au prix de 39€, et, à la Scierie Monnet Sève 390 m3 de bois verts au prix de 54€. Nous constatons une baisse des prix de 10% par rapport à l'année précédente.

Affouage : le prix reste inchangé à 25€TTC. La délibération prise en 2008 reste en vigueur.

RECENSEMENT

Il s'est terminé le 14 février 2009. Un tableau récapitulatif des logements recensés nous a été communiqué. 23 résidences principales et 30 résidences secondaires. Une délibération sera prise pour accorder une indemnité de 200€net à l'agent recenseur, et, 120€ net à la coordinatrice.

SIGNALÉTIQUE (en présence des habitants de la rue du Moulin des Chênes)

Le Maire donne lecture de la lettre rédigée par les riverains s'opposant à la nouvelle dénomination. Le Maire fait remarquer que celle-ci avait été proposée en réunion publique le 31 mai 2008. Les réclamations avaient été acceptées pendant un mois, après quoi les plaques ont été commandées. Compte tenu du fait que les riverains promettent de prendre à leur charge le coût des nouvelles plaques (52.70€HT), le Conseil Municipal, après avoir voté à 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, accorde cette faveur aux riverains de la rue du Moulin des Chênes. Une lettre de confirmation leur sera adressée. L'ensemble signalétique sera fixé lors de la journée communale.

ACHAT DE TERRAINS

Parcelle de la Grande Recorne : le Maire donne lecture de la réponse provisoire de Monsieur NENNINGER obligé de s'absenter.

Parcelle ZC 13 : Nombreux échanges avec le notaire de Monsieur ROUGE. Pour que la signature ait lieu, il faut résoudre le problème de l'échange de terrain devant la maison. Pour cela, il faut, premièrement, faire déclasser le chemin communal dit « sur la Mairie ». La proposition du géomètre Durand-Bélot de 2000€HT sera reconsidérée. Un contact avec Monsieur RAMBOZ Michel de la DDE, s'avère indispensable, compte tenu de la convention ATESAT en cours. Deuxièmement, il faut borner la surface proposée de 90m². Proposition du géomètre pour 506€TTC.

DELIBERATION N° 090204
Objet : PROTECTION DU CAPTAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité le devis de l'entreprise PETITJEAN, d'un montant de 14 943€HT, pour des travaux d'aménagement du périmètre de protection de captage de la commune.

Pour copie conforme au registre.

*Ne restant rien à l'ordre du jour, le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à 22 heures.*



[Large handwritten signature]